

AVENANT N° 1

L'AVIS DE COURSE

QUADRA SOLO DUO 2026

Société Nautique de Marseille
22 au 28 août 2026

Modification de la règle IRC 15.2(d)

La règle IRC 15.2(d) est modifiée pour l'épreuve **Quadra Solo Duo 2026**.

L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée pendant les courses, en solitaire comme en double.

Cette autorisation s'applique à l'ensemble des parcours de l'épreuve, sous réserve du respect des autres dispositions du règlement IRC, de l'Avis de Course et des Instructions de Course.

La présidente du comité technique

Helene Silve

Marseille, le 21 août 2026 à 15h30

